



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT-CLOUD

Avis d'ouverture d'une enquête publique unique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Saint-Cloud afin d'effectuer la réhabilitation de la résidence étudiante du Vieux Pozzo située sur la commune de Saint-Cloud, 2 avenue Pozzo Di Borgo

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du lundi 6 février 2023 à 8h45 au lundi 20 février 2023 à 17h00, soit pendant 15 jours consécutifs, à une enquête publique unique relative à la déclaration de projet mise en œuvre par l'Etat (le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales (CROUS) de l'Académie de Versailles) et emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Cloud afin de réaliser un projet de réhabilitation de la résidence étudiante du Vieux Pozzo située sur la commune de Saint-Cloud.

Ce dossier ne contient pas d'étude d'impact.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Saint-Cloud - Accueil des services techniques - 13, place Charles-de-Gaulle - 92211 Saint-Cloud cédex.

Monsieur Gérard DECHAUMET, ingénieur TPE en retraite, est désigné par le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise comme commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un exemplaire du dossier comprenant notamment des notices explicatives portant sur l'intérêt général du projet et précisant le contenu de la mise en compatibilité du PLU de Saint-Cloud, la décision de la mission régionale de l'autorité environnementale du 4 août 2022 dispensant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Cloud de la réalisation d'une évaluation environnementale et le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du 2 décembre 2022, sera déposé à la mairie de Saint-Cloud.

Chacun pourra prendre connaissance de ce dossier et consigner ses observations sur un registre d'enquête déposé au siège de l'enquête, fixé à la mairie de Saint-Cloud à l'adresse précédemment indiquée, du lundi au mercredi de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 17h00, et le jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h00.

Dans les mêmes conditions, le dossier sera également consultable à partir d'une tablette électronique.

Au plus tard, à compter de la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier soumis à l'enquête seront par ailleurs mises à disposition du public :

- sur le site dédié au projet :

<https://www.registre-numerique.fr/rehabilitation-residence-vieux-pozzo>

- sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine :

<https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2023-projets/SAINT-CLOUD>

Pendant deux permanences en présentiel, le commissaire enquêteur recevra en personne, les observations du public dans la « salle de l'urbanisme », services techniques de la mairie de Saint-Cloud, durant les créneaux suivants :

- le lundi 6 février 2023, de 9h00 à 12h00,
- et le lundi 20 février 2023, de 14h00 à 17h00.

Des observations et propositions pourront aussi être envoyées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête. Ces observations et propositions seront annexées au registre d'enquête.

De plus, le public pourra faire parvenir ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible à l'adresse :
<https://www.registre-numerique.fr/rehabilitation-residence-vieux-pozzo>

- ou à l'adresse de courriel :
rehabilitation-residence-vieux-pozzo@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé précité.

Les observations adressées par voie postale ainsi que les observations écrites seront consultables au siège de l'enquête. Les observations du public déposées sur le registre d'enquête publique, sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine (Bureau de l'environnement) et à la mairie de Saint-Cloud, siège de l'enquête, ou pourront être consultés sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine, à l'adresse :

<https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2023-projets/SAINT-CLOUD>

Le projet de réhabilitation de la résidence étudiante du Vieux Pozzo pourra faire l'objet d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Saint-Cloud prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, ou l'objet d'une décision de refus.

Toute information relative au dossier d'enquête publique concernant ce projet de réhabilitation pourra être demandée à la personne suivante :

Crous de l'Académie de Versailles

Madame Laurence Assous, directrice générale

145 bis, boulevard de la Reine 78 000 Versailles

Courriel : laurence.assous@crous-versailles.fr

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général

Le préfet
Pascal GAUCI

